



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2019 18 H 30 - Salle du Conseil**

Sous la Présidence de M. Alain TUILLIERE, Maire,

• Assisté de :

Mme Martine VILLENAVE, M. Dominique GENSAC, Mme Hélène RATA, M. Patrick BOUYER, Mme Patricia CLUCK, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Catherine JOUAULT, Mme Katia GROSDENIER, M. Jérémy FERRET, Mme Anne-Marie MAILHE, M. Alexandre LECLERC, Mme Hélène DE SAINT DO, M. Jean CAZZANIGA.

• Etaient absents excusés représentés :

Mme Christelle SALLAFRANQUE (donne procuration à M. Jérémy FERRET)  
M. Bertrand ELISE (donne procuration à Mme Katia GROSDENIER)  
M. Norbert BRIAND (donne procuration à Mme Anne-Marie MAILHE)  
Mme Annie DAGOIS, (donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO)  
Mme Caroline DUCHET (donne procuration à M. Hélène RATA)  
M. Patrice SCHWAB (donne procuration à Mme Catherine JOUAULT)  
M. Jérôme PIQUENOT (donne procuration à M. Tony LOISEL)

• Etaient absents excusés :

Mme Sarah ABOURA, M. Michel ROBIN, Mme Marie-Christine MILLAUD, M. François DRAGEON, Mme Annie GEHAUT, M. Tony LOISEL, Mme Sophie DESPRES, M. Gérard-François BOURNET.

• Secrétaire de séance :

Mme Anne-Marie MAILHE

DATE DE CONVOCATION .....	29/05/2019
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE .....	29
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION .....	19

*Après avoir décompté les pouvoirs, Monsieur le Maire comptabilise le nombre d'élus présents à 14 et constate que le quorum n'est pas atteint. Il annonce qu'il est donc impossible de délibérer sur les points de l'ordre du jour et que la séance est annulée.*

*Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle convocation du Conseil Municipal sera faite en vertu de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.*

*CGCT, Article L2121-17 : "Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum."*

**Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 19h.**